

Charte numérique de la cité scolaire Boucher de Perthes

1. Préambule

La fourniture des services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'éducation nationale. Elle répond à un objectif pédagogique, éducatif, culturel et professionnel.

La présente charte a pour objectif de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique de la cité scolaire Boucher de Perthes à Abbeville.

L'utilisation du matériel à d'autres fins est susceptible de relever de l'abus de confiance et donner lieu à des poursuites (sanctions disciplinaires et pénales) et engage la responsabilité civile personnelle de l'utilisateur. On entend par ressources informatiques à vocation pédagogique l'ensemble constitué par le réseau, le ou les serveurs, les stations de travail de l'établissement, les périphériques, les tablettes, les logiciels, les ordinateurs portables, l'accès à Internet, l'environnement numérique de travail (ENT) et ses applications (documents, forum, blog, site, messagerie ...).

Tout utilisateur s'engage à signaler aux personnes ressources toute anomalie dont il a connaissance.

Cette charte vient en annexe du règlement intérieur de la cité scolaire et elle s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur.

1. Rappel de la législation

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. Internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit. Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'éducation nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également (mais pas exclusivement) interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- le non-respect des personnes (atteinte à la vie privée ou au secret de la correspondance, injures ou diffamation). Le cyber-harcèlement est passible d'une sanction.
- la publication de la photographie d'une personne sans avoir obtenu son accord écrit ou celui de son représentant légal si elle est mineure (droit à l'image).
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur.
- l'incitation à la consommation de substances interdites.
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence.
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité.
- la contrefaçon de marque.
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une oeuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une oeuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle, hormis dans le cadre de la réglementation en matière de citation.
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.
- le téléchargement, l'installation et l'utilisation de logiciels commerciaux dont la licence n'a pas été acquise par l'établissement.

2. Conditions d'accès

L'utilisation et l'accès aux ressources informatiques à vocation pédagogique de la cité scolaire se fait sous la responsabilité du chef d'établissement et sous le contrôle d'un membre de l'équipe éducative et a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement et de documentation. Pour se connecter, chaque utilisateur obtient un compte (nom d'utilisateur et mot de passe) pour la connexion au réseau informatique et d'un compte (nom d'utilisateur et mot de passe) pour l'environnement numérique de travail. Les comptes sont nominatifs, personnels et inaccessibles. A la fin d'une activité, l'utilisateur devra fermer sa session de travail en se déconnectant de son compte d'accès.

3. Droits de l'utilisateur

Les droits de l'utilisateur sont multiples :

- Droit d'intimité quant à l'utilisation d'Internet à des buts strictement de communication.
- Droit d'échanger et de communiquer des idées et des opinions par le biais du courrier électronique ou par le biais de toute autre forme de transmission électronique de données.
- Droit de plaidoirie quand la nature du contenu visionné sur Internet est questionnée par un enseignant ou un administrateur.

4. Responsabilité de l'utilisateur

L'usage des ressources pédagogiques implique le respect des règles énumérées ci-dessous. Ces dernières ont pour objectifs d'assurer le respect de l'autre qui consiste à :

- Toujours afficher son identité (nom de l'utilisateur), la devise, qu'il est possible de renseigner sur l'ENT doit être compatible avec

ce qui peut être publié sur un espace de travail public.

- Ne pas prêter son compte pour lequel il est entièrement responsable et à ne pas divulguer son mot de passe.
- Ne pas accéder, s'approprier, altérer ou détruire des ressources appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation.
- Ne pas diffuser à l'extérieur de l'établissement les documents partagés sur le réseau et/ou l'environnement numérique de travail.
- Utiliser un langage correct, dans les messages qui lui sont envoyés.
- Ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ou pénalement répréhensibles.

Le respect des ressources mises à disposition qui implique l'observation rigoureuse des dispositions suivantes, à savoir :

- Respecter le matériel (prendre soin du matériel et informer les professeurs de toute anomalie constatée).
- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou de saturer les ressources.
- Ne pas essayer de contourner, dévoyer, altérer ou neutraliser les sécurités mises en place.
- Respecter le droit d'auteur (la publication et la distribution des documents ou logiciels téléchargés doit se faire avec la permission de leur auteur et de l'administrateur).
- Respecter les valeurs humaines et sociales (ne pas télécharger à l'écran ou sur n'importe quel support des documents à caractère raciste, extrémiste ou pornographique).

5. Accès au réseau Internet

Il se fait, pour les élèves en présence et sous la responsabilité d'un membre du personnel éducatif, en priorité dans le cadre d'activités pédagogiques et ensuite dans le cadre d'une documentation personnelle. Les adresses de sites Internet consultées sont enregistrées et analysées en permanence par les administrateurs ou tout autre membre habilité. Le téléchargement de fichiers (sons, vidéos, programmes...) est soumis à l'approbation du responsable éducatif.

Dans le cadre de la protection des mineurs, l'élève ne devra pas laisser son nom, sa photo, son adresse, son numéro de téléphone ou tout autre signe facilitant son identification sur Internet.

6. Missions des administrateurs

Le réseau informatique est géré par un ou plusieurs administrateurs. Ce sont eux qui gèrent les comptes et adresses des utilisateurs. Ils assurent le bon fonctionnement des moyens informatiques. Ils n'ouvrent de compte et d'adresse qu'aux utilisateurs ayant pris connaissance et signé cette charte. Ils peuvent fermer à tout moment un compte ou une adresse si l'utilisateur enfreint les règles énoncées dans cette charte, ou que le niveau de sécurité n'est plus garanti. Tout utilisateur perd son compte lors de son départ de l'établissement.

Je soussigné (Nom et Prénom) (fonction ou classe)
..... reconnais avoir pris connaissance de la charte numérique de la cité scolaire Boucher de Perthes et m'engage à la respecter. Je reconnais également avoir été informé que des dispositions techniques ont été prises afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte.

Le : A

Signature de l'utilisateur :

Si l'utilisateur est mineur, signature de ses parents ou de ses représentants légaux :

